

PRIME DE SERVICE 2024

POUR UN MAXIMUM
DE 3 JOURS D'ABSENCE
UNE SURPRIME
VOUS EST VERSÉE :
319,37€

NEWSLETTER

MARS 2025

NUMÉRO 5

DANS CE NUMÉRO :
PRIME DE SERVICE
GESTION DU PLANNING



RAPPEL :
SEULS LES STAGIAIRES
ET TITULAIRES
PEUVENT PERCEVOIR
LA PRIME DE SERVICE

**CHAQUE JOUR D'ABSENCE
IMPACTE VOTRE PRIME DE SERVICE
MAIS IL EXISTE UNE EXCEPTION...**

SI VOUS AVEZ ÉTÉ HOSPITALISÉ
AU CHU DE POITIERS,
LE PRATICIEN QUI VOUS A PRIS EN CHARGE
DOIT VOUS DÉLIVRER
L'ARRÊT DE TRAVAIL INITIAL
OU SON RENOUVELLEMENT
VOUS DEVEZ ENSUITE TRANSMETTRE
CE DOCUMENT À LA PROTECTION SOCIALE.

“*Créons du lien
et avançons
ensemble*”



FLORENT LIÉVEAUX
INFIRMIER



“100%” CNI

Florent LIÉVEAUX partage son activité
entre le centre de prélèvements de la Milétrie
et la CNI.

Il est élu vice-président de la
CNI de la VIENNE et du CHU de POITIERS.
Depuis les dernières élections professionnelles
il est également membre titulaire
en CSE et à la F3SCT.

REJOIGNEZ-NOUS !



RÈGLES DE BASE DU PLANNING

La trame de base doit figurer dans le classeur du planning de votre unité et doit pouvoir être consultée à tout moment.

La durée hebdomadaire :

La durée hebdomadaire de travail effectif ne peut excéder 48h (heures supplémentaires comprises) sur une période de 7 jours glissants ou 44h sans heures supplémentaires.

Les repos obligatoires :

- 12 heures de repos consécutives entre deux périodes de travail (relèves non légales),
- Un repos hebdomadaire de 36 heures minimum,
- 4 repos par quinzaine dont deux consécutifs dont un dimanche,
- 6 jours de travail maximum (en 7h, 7h30 ou 7h40).

La trame de base doit être déroulée sur au moins un trimestre et le planning validé porté à la connaissance des agents le 15 du mois pour tout le mois suivant.

LE CODE COULEURS*

Tout changement de planning est matérialisé par un code "couleurs" :

une couleur pour les changements à la demande du cadre et une autre pour ceux à la demande de l'agent.



CHANGEMENT DE PLANNING*

En cas de changement de planning à la demande du cadre, celui-ci :

- demande systématiquement l'avis de l'agent sur sa disponibilité.
- veille à ne pas solliciter toujours les mêmes agents,
- tient compte autant que possible de la demande de l'agent pour récupérer sa journée

* Source : Charte de Gestion d'Équipe (CHU de Poitiers)